

SÉANCE DU 6 MAI 2019 À 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le six du mois de mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 29 avril 2019 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Nathalie POINGT – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT –

Absents excusés :
 Éliane LAFAYE a donné pouvoir à Éric TARTAVEL
 Jean COLIN a donné pouvoir à Michel FOUILLEUX
 Sylvie LE PRADO a donné pouvoir à Bernard LOUIS
 Christian GIRARDET a donné pouvoir à Isabelle DÉPREUX
 Géraldine GUINAND a donné pouvoir à Virginie COUCHOUD

Absents :
 Brice SAINVOIRIN – Richard VALAT

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

DÉLIBÉRATION N° 2019-014**CONVENTION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION : MISE À DISPOSITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, explique que consciente de la nécessité de limiter la place de la voiture sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite poursuivre sa politique globale de développement des modes de déplacements doux alternatifs à la voiture.

La promotion de l'usage du vélo pour les déplacements tant privés que professionnels figure parmi les priorités que s'est fixée l'agglomération en faveur du développement durable, priorités inscrites dans le Plan de Déplacement Urbain et le Schéma Directeur Vélo de l'agglomération.

Depuis 2009, l'agglomération propose la mise à disposition de vélos traditionnels ou à assistance électrique auprès des entreprises, administrations et associations du pays viennois pour encourager les déplacements professionnels à vélo. Au 1^{er} janvier 2018, cette action est étendue à l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

À la demande de la commune auprès de Vienne Condrieu Agglomération, un vélo à assistance électrique a été prêté afin que les élus et les agents communaux puissent l'essayer.

Suite à ces essais et compte tenu de la qualité des vélos proposés (puissance, maniabilité, confort, sécurité, autonomie), monsieur le maire propose la signature d'une convention avec Vienne Condrieu Agglomération.

En effet, ce vélo pourrait être utilisé pour les déplacements ponctuels sur la commune aussi bien par les élus que par les agents communaux : service technique, ASPV (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

Cette convention aura pour but de fixer :

- les modalités de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique,
- les conditions d'utilisation du vélo,
- les modalités financières de mise à disposition : 365 € TTC par an et par vélo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention avec Vienne Condrieu Agglomération pour la mise à disposition auprès de la commune d'un vélo à assistance électrique.
- Valide le montant annuel ci-dessus mentionné pour la mise à disposition d'un vélo à assistance électrique.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

Monsieur Olivier LAURENT insiste sur la bonne utilisation de ce vélo. Il doit être facilement accessible.

Il est également suggéré de mettre en place un cahier sur lequel seront notés la date, le nom de la personne qui emprunte le vélo, le suivi de la charge de la batterie ainsi que l'entretien qui a été réalisé.

DÉLIBÉRATION N° 2019-015**ATTRIBUTION D'UN NOM À LA SALLE POLYVALENTE DE VILLETTE-DE-VIENNE : SALLE ROGER CHENAVIER**

Monsieur le maire explique que la salle polyvalente de la commune a été inaugurée en juin 1975.

Les travaux avaient démarré début 1974. Monsieur Roger CHENAVIER était alors maire depuis 1971.

L'inauguration d'une telle salle avait été, à l'époque, un grand événement puisque ce fut l'une des premières de la région.

Depuis cette inauguration, l'utilisation de cette salle n'a fait qu'augmenter au fil des années et sa construction jamais démentie.

Elle est aujourd'hui largement occupée par les associations communales qui organisent des manifestations diverses pour animer le village.

Elle est également très sollicitée par les Villettois et Villettoises pour l'organisation de fêtes familiales, d'anniversaires.

Le temps ayant fait son œuvre, des travaux de rénovation, notamment de peinture, ont été réalisés durant l'été 2015 afin de lui redonner un petit coup de jeune.

Le système de chauffage a totalement été changé fin 2017.

Incontestablement, depuis 1975, ce bâtiment fait entièrement partie de la vie de la commune et de son patrimoine.

Par conséquent, conformément à son accord et à celui de sa famille, monsieur le maire propose de baptiser la salle polyvalente de Villette-de-Vienne du nom de monsieur *Roger Chenavier* afin d'associer pour longtemps cette salle à cet ancien maire, qui fut précurseur et visionnaire dans la construction de bâtiments communaux.

Une plaque devra être apposée sur le bâtiment, l'inscrivant pour longtemps, dans la mémoire collective des Villettois et des Villettoises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de baptiser la salle polyvalente de la commune de Villette-de-Vienne : ***Salle Roger Chenavier***.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le maire propose d'inaugurer la plaque le samedi 25 mai 2019 en présence du conseil municipal et des anciens conseillers municipaux qui étaient élus avec monsieur Roger CHENAVIER.

Il est également précisé que ce nom restera même après la rénovation complète de la salle.

Voté à la majorité (14 voix pour - 2 abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

🗳 Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Il n'y aura qu'un seul tour. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Il y a 33 listes de candidats, donc autant de panneaux à installer pour les affiches.

En fonction de la disponibilité des élus, un planning est établi pour la tenue du bureau de vote.

🗳 Maison Tochon

Monsieur le maire indique que la société qui a rénové la maison Gayvallet chemin de Morand est intéressée par l'acquisition de la maison Tochon. Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, a fait visiter le bâtiment.

Par la suite, elle a confirmé son offre d'achat au prix de 300 000 €.

Ce prix inclut la maison, la bande de terrain qui se trouve derrière.

Cependant, ce prix pourrait être affiné en fonction du nombre de logements et de places de stationnement créés.

En effet, la réglementation exige la création de 2 places de parking par logement créé.

Malheureusement, il est vrai que la surface du terrain attenant au bâtiment n'est pas très importante.

Il est également entendu que la mairie pourra imposer des conditions dans la réalisation du projet : pas d'accès à la propriété côté parking de la piscine, le droit de passage sur la façade arrière à un garage, le droit de passage pour les écoliers qui se rendent à la piscine et la préservation du caractère architectural particulier de la maison.

Pour l'ensemble des élus, il semble que la proposition des 300 000,00 € soit insuffisante au regard du marché de l'immobilier et des prix des terrains en centre village.

Monsieur le maire suggère de recontacter les investisseurs qui avaient déjà fait une offre.

Pour monsieur Olivier LAURENT, il faudrait laisser à la nouvelle équipe municipale (élections dans moins d'un an) la décision de vendre ce bien communal.

🗳 Associations

■ Football Club de la Sévenne (FCS)

Afin de faire un point sur les dysfonctionnements constatés, une réunion a eu lieu avec toutes les communes et les dirigeants du FCS. Effectivement toutes les communes rencontrent des problèmes avec cette association : détérioration du matériel et des installations mis à disposition.

Cette réunion s'est bien passée. Les documents demandés par les mairies ont été réceptionnés : composition du bureau, bilans ...

Monsieur le maire indique qu'il a reçu aujourd'hui un mail du président signalant encore des incivilités sur le stade : débris alimentaires : gobelets, bouteilles, emballages ...

■ Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Cette association a fait parvenir en mairie :

- le compte rendu de l'assemblée générale du 16 février 2019
- le bilan et compte de résultat pour l'exercice 2018
- le budget prévisionnel exercice 2019

■ Concernant le vote des subventions communales attribuées aux associations, monsieur le maire propose une réunion de la commission associations le 22 mai 2019, à 19h00.

■ Villette en Fête

DÉLIBÉRATION N° 2019-016

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VILLETTE EN FÊTE

Monsieur le maire explique que le nouveau président de l'association Villette en Fête a sollicité l'aide financière de la commune pour l'organisation de la manifestation des feux de la Saint Jean prévue le 15 juin 2019.

En effet, le bureau de l'association Villette en Fête a été renouvelé fin 2018.

Depuis 2 années, faute de bénévoles, cette fête des feux de la Saint Jean, n'a pas pu se faire dans les meilleures conditions (pas de repas, pas de feu d'artifice ..). Par conséquent, le nouveau bureau a souhaité redonner vie à cette manifestation phare de Villette en Fête et ainsi proposer aux Villettois et Villettoises de se retrouver, de nouveau, autour d'une fête familiale et conviviale.

Le programme est le suivant :

- buvette gérée par Villette en Fête,
- mise à disposition de barbecues à charbon afin de partager ensemble un repas tiré du sac (chaque famille viendra avec son repas qu'elle aura loisir de faire cuire sur place),
- présence d'un DJ avec musique et lumière pour les fans de danse : bal sur le citystade s'il fait beau ou à l'intérieur de la salle polyvalente,
- défilé aux lampions vers 21 h 30 pour les grands et les petits,
- feu d'artifice en fin de soirée.

Comme elle l'a déjà fait par le passé, la commune prendra totalement en charge le coût du feu d'artifice, d'un montant de 2 500,00 €, prévu au budget communal 2019.

Afin de boucler le budget total de cette soirée, le président de l'association Villette en Fête sollicite une subvention de 500,00 € liés aux frais de prestation du DJ et d'acquisition des lampions.

Pour aider cette association à faire revivre cette fête très appréciée des Villettoises et des Villettois et pour encourager ce dynamisme et cet élan, il est proposé, pour cette année, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 500,00 € à l'association *Villette en Fête* afin qu'elle puisse organiser dans les meilleures conditions la soirée festive des feux de la Saint Jean qui aura lieu le 15 juin 2019 ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité (14 voix pour - 2 abstentions).

Un courrier sera transmis au président de Villette en Fête insistant sur le côté exceptionnel de cette subvention pour aider, cette année, l'association à retrouver un dynamisme dans l'organisation des fêtes du village.

🔗 Urbanisme

- PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

- PC accordé : route de Chuzelles : permis du SISLS (Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne) : reconstruction d'une annexe de la piscine
- PC retiré : chemin de la Faita

- DP accordée : chemin du Moulin : construction d'un spa, édification d'une clôture et aménagement d'une terrasse
- DP accordée : impasse des Epis : extension de l'habitation existante
- DP accordée : chemin des Vernes : construction d'une piscine
- DP accordée : chemin des Ronces : construction d'une piscine et d'un local technique en bois sur dalle béton
- DP accordée : chemin du Verger : construction d'une piscine
- DP accordée : Impasse du Bichet : construction d'un abri voiture
- DP accordée : Route de Luzinay : construction d'un garage en ossature bois, finition bardage mélèze, en extension de l'habitation
- DP accordée : Impasse du Bichet : fermeture d'un abri existant, traitement des façades en bardage bois

🔗 Divers

- Invitations reçues en mairie :

- Signaux Girod : 16/05/19 à Genas.
- Chic Ethique : 17/05/19 à la salle des fêtes de Vienne.

- Comme chaque année, compte tenu de la période estivale, le bureau de poste de Villette-de-Vienne sera fermé du 17/07/19 au 03/08/19.

🔗 Travaux conseil départemental de l'Isère

Monsieur le maire explique que le conseil départemental de l'Isère a fait parvenir un courrier relatif à l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 000,00 € à la commune. Renseignements pris, il s'agit de travaux que le conseil départemental va réaliser au niveau de la sortie du chemin des Vignes, sur la route départementale n° 123.

En effet, suite à une pétition des riverains, la commune avait sollicité les services du conseil départemental afin qu'ils étudient les possibilités d'aménagement de ce secteur réputé très dangereux.

A priori, la commune a donc été entendue. Monsieur Michel FOUILLEUX, 1^{er} adjoint, a demandé à être informé des aménagements envisagés (plans) de façon à pouvoir répondre aux questions des riverains.

🔗 Civigaz

Concernant l'opération CIVIGAZ, actuellement en cours, une réunion point d'étape est prévue le vendredi 17 mai 2019 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération. Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, assistera à cette réunion en remplacement de monsieur le maire qui sera absent.

A priori, les jeunes volontaires en service civique allant à la rencontre des habitants du territoire utilisant le gaz ne sont pas encore passés sur la commune. Cette visite a pour but de les sensibiliser aux économies d'énergie et à la sécurité gaz à l'intérieur des logements.

🔗 Pétition

Monsieur le maire indique qu'une pétition a été envoyée au président de l'aéroclub de Lyon Corbas pour demander que les appareils ne survolent plus les zones habitées. Sur Villette-de-Vienne, cela concerne le secteur du chemin de la Faita, Grand Bel Air.

En effet, ces survols créent des nuisances sonores qui gênent les habitants. On note qu'ils sont généralement concentrés le week-end et lorsque la météo est clémente.

🔗 Réunion train

Une réunion publique est prévue le mardi 14 mai 2019, à la salle des fêtes de Vienne. Elle concerne le fonctionnement du nœud ferroviaire lyonnais : répercussions sur la qualité de service (nombre de trains, fréquence, régularité...) de l'ensemble des lignes qui le traversent et sont empruntées au quotidien.

Il serait souhaitable que des élus villettois soient présents.

🔗 Stationnement véhicule

Un administré a informé la commune qu'il a eu un avis sur son véhicule l'informant qu'une infraction à la réglementation du stationnement avait été relevée à son encontre, chemin des Abeilles.

🔗 DDEN

Suite à sa visite du 15 mars 2019 au sein de l'école du Verger, la Délégation Départementale de l'Education Nationale a envoyé son rapport sur lequel il est mentionné : « Un nouveau préau : une très belle réalisation, très appréciée. Ecole avec suivis et échanges très réguliers. Que du positif ! ».

🔗 Solvéo énergie

Monsieur le maire indique qu'il a reçu en rendez-vous une technicienne de la société Solvéo pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune. Cependant, le site préconisé (anciennes carrières) a une superficie beaucoup trop petite.

🔗 Ambroisie

La saison de l'ambroisie arrive à grand pas. La réunion de lancement à destination des référents communaux se tiendra le mardi 7 mai 2019.

Compte tenu de la fusion avec la CCRC (Communauté de Communes des Roches de Condrieu) et de l'augmentation du nombre de communes, la chargée de mission, intervenant ponctuellement à chaque nouvelle saison a été recrutée à plein temps.

Il est vrai que cette bataille contre cette plante invasive est loin d'être terminée. C'est un véritable fléau. Aujourd'hui, on en trouve même dans les bois, les vergers.

🔗 Réglementation sur les phytosanitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente aux particuliers ainsi que la détention et l'utilisation par ces derniers de tous les produits phytos « de synthèse chimique » sont interdites.

🔗 SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la COstruction d'une GEndarmerie à Chasse)

Le SICOGEC a fait parvenir à la commune la délibération relative aux contributions demandées à toutes les communes membres, pour cette année 2019.

Cette contribution est calculée par rapport aux chiffres de la population. Pour Villette-de-Vienne le montant est de 2 313.75 €, prévu au budget communal 2019.

⚡ **Fauchage**

Le fauchage des abords des voiries communales devrait être effectué par les services de Vienne Condrieu Agglomération à partir d'aujourd'hui ou de demain.

⚡ **ENEDIS**

- Câble aérien chemin de l'Oie :

Ce câble en très mauvais état et responsable des nombreuses coupures de courant a été déposé. Les services d'Enedis ont tenu le planning annoncé pour la mise en service des lignes électriques enterrées.

- Monsieur le maire revient également sur la coupure d'électricité qui s'est produite le 24 avril 2019 et qui avait duré près de 24 h 00.

Une partie de la commune de Villette-de-Vienne avait été impactée. En effet, suite à des vents violents, des poteaux situés à proximité du château d'eau étaient tombés et les câbles décrochés.

Malheureusement, l'intervention des techniciens n'a pas pu se faire dans des conditions de sécurité optimales puisque le vent a continué de souffler violemment pendant la nuit du 24 avril 2019 et une bonne partie de la journée du 25 avril 2019.

Le courant n'a donc pu être rétabli qu'en fin de journée, le jeudi 25 avril 2019.

⚡ **Poteaux France Télécom**

- Le remplacement du poteau France Télécom situé route de Marennas a dû être réalisé ce jour.

- Le remplacement du poteau France Télécom situés chemin des Vernes n'a pas encore été programmé par les services.

⚡ **Commémoration du 8 mai 1945**

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 se déroulera à partir de 8h45. Rendez-vous est donné à 8h30 pour les élus disponibles qui pourront aider à la préparation.

⚡ **Galop Romain**

La traditionnelle course du Galop Romain du 1^{er} mai a encore été cette année une réussite : il y a eu beaucoup de participants avec en prime le beau temps.

⚡ **Elections CME (Conseil Municipal d'Enfants)**

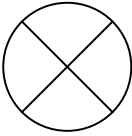
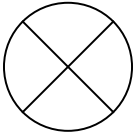
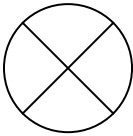
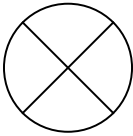
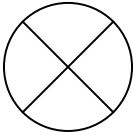
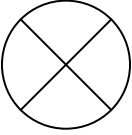
Les élections du CME ont été repoussées à fin mai.

⚡ **Nouveaux arrivants**

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sur Villette-de-Vienne est prévue le 3 juin 2019 à 19h00, à la maison des associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 17 juin 2019 à 19 h 00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE		Éric TARTAVEL		Christian GIRARDET		Isabelle DÉPREUX	
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX				Richard VALAT	XXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT				Géraldine GUINAND		Virginie COUCHOUD	
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Jean COLIN		Michel FOUILLEUX					
Sylvie LE PRADO		Bernard LOUIS	